

DELIBERATION : 2021-05-09

OBJET : Décision modificative n° 001/2021 – Budget

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 001/2021 – Budget général

Exposé

Considérant les dernières mises à jour de l'inventaire du budget général de la CCAPV et par là-même des amortissements obligatoires pour certaines catégories de biens en nomenclature M14, il apparaît que certains biens issus des anciennes intercommunalités n'ont pas encore fait l'objet d'un amortissement. Il convient donc, à la demande de la Trésorerie, de régulariser cette situation en procédant aux écritures d'amortissement comptables suivantes.

Il est rappelé que les amortissements ne génèrent aucun décaissement ni encaissement mais ne sont que des écritures comptables destinées à consolider la capacité financière pour renouveler ce bien à terme.

Il vous est ainsi proposé d'adopter la décision modificative n°001/2021 du Budget général tel qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	39 121.00€
6811	042	Dotations aux amortissements	9 931.00€

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
7811	042	Reprise sur amortissements	49 052.00€

Dépenses d'investissement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
28031	040	Frais d'études	2 834.00€
28183	040	Matériel de bureau et matériel informatique	45 073.00€
28184	040	Mobilier	1 145.00€

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
021	021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	39 121.00€
28041512	040	Bâtiments et installation	1.00€
28051	040	logiciels	9 930.00€

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le **30 SEP. 2021**

ID : 004-200068625-20210928-2021_05_09-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 001/2021 telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 28 septembre 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

